

Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (interventions de sous-section 4) [Recyclage]



Expositive, démonstrative, active, expérientielle

- **Formation Théorique** : Présentiel



7 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 360,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Admission sur Dossier. Accès à la formation : minimum 8 jours

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

Examen de validation des acquis :

Evaluation théorique de 20 minutes sur la base d'un QCM et/ou de questions à réponses courtes

Evaluation pratique d'une heure portant sur l'analyse d'une mise en situation

A l'issue de la formation et selon la réussite de l'évaluation des acquis, validation de la formation par le formateur

FORMALISATION

Attestation de compétence

PARTICIPANTS



PUBLIC

Toutes personnes soumises au respect de la réglementation du code du travail en tant qu'opérateur de chantier et ayant déjà suivi la formation préalable



PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation initiale à la prévention du risque amiante public Opérateur de chantier
- Attestation médicale d'aptitude au poste de travail, ainsi que l'attestation de compétence de la dernière formation datant de moins de 3 ans.
- Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit



OBJECTIFS

Répondre à l'obligation réglementaire de recyclage périodique (tous les 3 ans) de la formation à la prévention du risque amiante du personnel Opérateur de chantier amené à concevoir des travaux comportant un risque d'émission de fibres d'amiantes (interventions dites de " Sous-Section 4" du Code du travail) selon les dispositions de l'arrêté du 23 février 2012.

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risque électrique, risque chimique, chute de hauteur, ...)
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et alerter en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;
- Connaître et appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.





PROGRAMME

Formation conforme au référentiel de la fiche RS 6417 : Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (interventions de sous-section 4)

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ; Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ; Etre capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ; Etre capable d'appliquer un mode opératoire.



FORMATEURS

Formateur salariés et/ou partenaires, experts dans le domaine des risques l'amiante



MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur, exposés, échanges, expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique et livret sur l'extranet du stagiaire



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).

Pour toute question notre référent Handicap est joignable au 04.66.21.21.46



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 96% (160 participants ont répondu / 6 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46

